Région. Réunion de la délégation SNPP Languedoc-Roussillon

Joëlle Coron, Paul Lacaze

1. Les RMO

Étaient invités à la tribune le président et le secrétaire général du CSMF local, membres du CMPL local qui étaient accompagnés du médecin conseil représentant la CPAM au CMPL. Quarante psychiatres libéraux avaient répondu à notre invitation parmi lesquels le chef interne de l'internat psychiatrique de Montpellier.

Toutes références exposées à la tribune ont fait l'objet de sévères (et parfois de vives) critiques. Le fond du débat; une confrontation entre la lettre du texte qui prétend faire du général une règle et l'esprit même de notre spécialité qui veut redonner la parole au sujet.

Modestes, nous nous contenterions d'une formulation hybride qui admette les exceptions.

2. LE MANIFESTE

Réunit les seuls psychiatres déjà hyper-sensibilisés par le débat sur les RMO. Il fut accueilli avec enthousiasme comme souffle d'espoir après l'exposé des RMO. Il n'y eut pas de critiques fondamentales. Le début a surtout porté sur la nécessité d'une large diffusion. (Affichage dans les salles d'attente, passage dans la presse et les médias...) et la proposition que l'adhésion au Manifeste s'accompagne du versement d'une valeur d'un CNPSY pour participer à sa diffusion.

Les RMO et les 40 psychiatres (en colère).

«Il n'y a pas lieu de...»

et les 40 confrères de s'exclamer : «mais mon malade qui, depuis dix ans est équilibré avec ses deux benzodiazépines.»

«Mais ce n'est pas grave, c'est une exception, vous continuez» nous rétorquent les représentants du CMPL.

Et le psychotique équilibré avec ses deux neuroleptiques dont l'un compense d'ailleurs les effets secondaires de l'autre.

«Mais c'est une exception».

«Mais non, c'est la majorité des patients chroniques etc, etc.

Bref, nous avons eu quelques difficultés à échanger calmement avec les médecins de la CMPL de Montpellier, venus nous expliquer que nous devions «appliquer la loi» et ne pas hésiter à la, comment dire d'ailleurs transcender, transgresser...

Il est certain que le débat qui nous réunissait ce soir là, nous a parfois opposé les uns aux autres.

Alors comment pourrions-nous synthétiser sinon la lettre car là, nous disposons en surabondance RMO obligent du moins l'esprit de ce qui fut dit.

C'est peut-être le second point de la soirée, le Manifeste de la psychiatrie, qui peut nous apporter un éclairage : nous étions tous en accord sur une définition de notre pratique comme s'adressant à un sujet, libre de son choix et de sa demande.

Alors, enfermer cet individu dans un cadre étroit et rigide, nous apparaît un périlleux exercice. Pour des patients dont nous savons combien le lieu et la place sont menacés, si «il n’y a pas lieu de...» tient lieu de référence, alors où parler.

Joëlle CORON
Paul LACAZE